



Choc sur îlot de place de stationnement

Par **Godelf**, le **08/02/2014** à **14:00**

Bonjour ,

Lors d'une manœuvre sur le parking du centre commercial proche de chez moi , mon épouse est rentrée a très faible allure en plein milieu d' un îlot en tête de place de stationnement où sont régulièrement plantés des arbres à l'intérieur toutes les 3-4 emplacements. Cette partie de parking est juste terminée et la totalité des arbres ne sont pas encore plantés, ce qui était son cas. Cela rend de l'intérieur de l'habitacle la distinction de ces îlots moins aisée .Lors de sa manœuvre de départ, elle n'a pas du tout vu cet îlot et je suis persuadé (meme si, biensur,il s'entend qu' elle doit garder la totale maitrise de son véhicule) que si l'arbre aurait été planté comme cela devait l'être, il aurait été impossible qu'elle rentre en contact avec cet îlot de cette manière vu comment le choc s'est produit .Comme le trottoir délimitant cet îlot ne fait pas loin de 50 cm de hauteur ,elle est donc venu s'encastrer sur la partie haute de l'îlot juste sous le pare-choc, pile entre les deux roues avants, brisant le pare-choc ,le radiateur et le garde boue. Aussi , les capteurs des airbags se sont déclenchés et on fait péter le pare-brise . Ne venant pas venir le coup, elle a été très choqué.Elle a ensuite été conduite aux urgences consécutif aux malaises qu'elle a eu juste après et des contusions au visage du a l'ouverture de l'airbag. Apparemment, selon l'employé qui travaille en face du parking plusieurs problèmes de ce type ont été signalés sur ces emplacement récents.

j aurais aime savoir s il a une possibilité que je me retourne contre le propriétaire du centre commercial et les démarches à réaliser en vue d'engager sa responsabilité pour un défaut de signalisation des ilots par des panneaux en l'attente des arbres (constat amiable ou constituer un dossier en vue de porter plainte) pour les frais de réparation à engager sur mon véhicule et le préjudice subit.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **08/02/2014** à **14:38**

Bonjour,

Vous avez déjà posé cette question :

http://www.experatoo.com/obligations-administratives/accrochage-ilot-tete-place_125041_1.htm#.UvYzbH-zjgU

Merci de ne pas multiposter...

Par **Godelf**, le **08/02/2014** à **17:26**

Oops, Désolé , je croyais que ça n'avait pas fonctionné avec mon téléphone portable.